

Le Conseil Communautaire s'est réuni en séance publique à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis le **lundi 2 juin 2014 à 19h30** conformément aux dispositions de l'article L 2121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Motion pour le respect de la stabilité financière des collectivités territoriales**

***Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité la motion en faveur du respect de la stabilité financière des collectivités territoriales***

**1. Modification des nominations au sein des établissements scolaires**

Les membres du conseil communautaire acceptent à **l'unanimité** de modifier les nominations au sein des établissements comme suit :

<b>Lycées</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<i>François Truffaut</i>	Jean-Luc BOURGEOIS	Christian SADOWSKI
<i>Paul Langevin</i>	Jean-Luc BOURGEOIS	Jean-Marie DURIEZ
<i>lycée professionnel annexe Paul Langevin</i>	Jean-Luc BOURGEOIS	Laurent LEFEVRE
<i>Jean Baptiste Corot</i>	Jean-Luc BOURGEOIS	Philippe DESIREST

**1bis. Désignation d'un représentant de la communauté d'agglomération du Beauvaisis au conseil d'administration de la SA HLM du Beauvaisis**

Les membres du conseil communautaire acceptent à **l'unanimité** de désigner monsieur Jacques DORIDAM représentant de la communauté d'agglomération du Beauvaisis au sein conseil d'administration de la SA HLM du Beauvaisis

**2. Modification des statuts de l'association du Pays Grand Beauvaisis**

Les membres du conseil communautaire approuvent à **l'unanimité** la modification des statuts de l'association du Pays du Grand Beauvaisis comme suit :

**Article 6 :** Les membres constitutifs sont :

- Communauté d'agglomération du Beauvaisis (7 représentants titulaires et 7 représentants suppléants)
- Communauté de communes de Crèvecœur le Grand (2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants)
- Communauté de communes du Pays de Bray (3 représentants titulaires et 3 représentants suppléants)
- Communauté de communes de la Picardie Verte (4 représentants titulaires et 4 représentants suppléants)
- Communauté de communes des Vallées de la Brèche et de la Noye (3 représentants titulaires et 3 représentants suppléants)
- Communauté de communes rurales du Beauvaisis (3 représentants titulaires et 3 représentants suppléants)

**Article 8 :** « l'association est dirigée par un conseil d'administration responsable de l'assemblée générale. Il incarne le conseil de Pays.

Il est composé :

- Des présidents des EPCI
- Des représentants désignés sur chaque EPCI.

### **3. Remplacement d'un suppléant au sein de la commission d'appel d'Offres**

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** de désigner monsieur Alain DRUJON membre suppléant de la commission d'appel d'offres

### **4. Constitution d'un comité de pilotage pour le « Projet de territoire-Beauvais 2030 »**

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** de désigner 20 membres au sein du comité de pilotage « projet de territoire – Beauvaisis 2030 » comme suit :

Messieurs Charles LOCQUET, Dominique DEVILLERS, Gérard HEDIN, Robert CHRISTIAENS, - Philippe TOPIN, Gilles BOITEL, Laurent LEFEVRE, Jean-Luc BOURGEOIS, Jacques DORIDAM, Olivier TABOUREUX, Jean-Louis VANDEBURIE, Christophe TABARY, Martine DELAPLACE, Alain DRUJON, Jean-Paul CORDIER, Franck PIA, Jacques BILLORE, Arnaud DE SAINTE MARIE, Jean-Marie JULLIEN et madame Fatima ABLA.

### **5. Régime indemnitaire filière sportive catégorie B - modification du régime indemnitaire**

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité** le régime indemnitaire relatif aux agents relevant de la filière sportive de la fonction publique territoriale, catégorie B, de la communauté d'agglomération du Beauvaisis à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014.

### **6. Formation des élus**

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité des suffrages exprimés** les orientations relatives au droit de formation des élus notamment celles en lien avec leurs délégations (travaux, urbanisme, culture, sport, éducation, sécurité, développement durable, finances publiques, marchés publics, délégation de service public, etc...), auprès d'organismes agréés par le Ministère de l'Intérieur et pour un montant au plus égale à 20 % du montant total des indemnités de fonctions

### **7. Convention constitutive de groupement de commandes entre la ville de Beauvais, la communauté d'agglomération du Beauvaisis et le centre communal d'action sociale de Beauvais**

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes ;

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** que la ville de Beauvais soit le membre coordonnateur du groupement ;

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** que les pièces des marchés soient signées par le membre coordonnateur du groupement ;

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** madame la présidente ou le vice-président délégué à signer la convention constitutive du groupement d'achat du Beauvaisis ;

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** de désigner monsieur Robert CHRISTIAENS membre titulaire et monsieur Jean-Louis VANDEBURIE membre suppléant pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres du groupement.

## **8. Renouveau du chantier d'insertion "bâtiment nature" pour la période du 1er avril 2014 au 31 mars 2015**

Les membres du conseil communautaire approuvent à **l'unanimité** de reconduire le dispositif du chantier « bâtiment nature » sur le territoire de la communauté d'agglomération du Beauvaisis pour la période du 1er avril 2014 au 31 mars 2015.

Les membres du conseil communautaire acceptent à **l'unanimité** de reconduire au tableau des effectifs 8 postes.

Les membres du conseil communautaire sollicitent à **l'unanimité** les subventions aux taux le plus élevé possible auprès de la DIRECCTE, du conseil général de l'Oise et du FSE pour la réalisation de l'opération chantier d'insertion « bâtiment nature ».

## **9. Réseau des médiathèques : Demande de subvention dotation générale décentralisation (DGD) Patrimoine**

Les membres du conseil communautaire approuvent à **l'unanimité** de confier à un prestataire extérieur l'expertise des collections patrimoniales des médiathèques du Beauvaisis ;

Les membres du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité** madame la présidente ou le vice-président délégué à solliciter une aide de l'État à hauteur de 80% du HT dans le cadre du concours particulier pour les bibliothèques publiques de la dotation globale de décentralisation ;

Les membres du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité** madame la présidente ou le vice-président délégué à signer toutes les pièces relatives à ce dossier ;

## **10. Réseau des médiathèques : convention avec la médiathèque départementale de l'Oise**

Les membres du conseil communautaire approuvent à **l'unanimité** la convention avec la médiathèque départementale de l'Oise (MDO) afin de mettre en place un partenariat en fixant des modalités d'interventions communes, et en formalisant les échanges.

Les membres du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité** madame la présidente ou le vice-président délégué à signer la convention.

## **11. Réseau des médiathèques : conventions de partenariat**

Les membres du conseil communautaire approuvent à **l'unanimité** de renouveler et développer son partenariat entre le réseau des médiathèques et les structures locales suivantes :

la résidence de personnes âgées le Clos du Beauvaisis, le centre hospitalier de Beauvais, la crèche "Eveil, foyer de vie communauté de l'Arche, l'union départementale des associations familiales de l'Oise et la Ligue de l'Enseignement de l'Oise.

Les membres du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité** madame la présidente ou le vice-président délégué à signer les conventions.

### **12. Réseau des médiathèques : Principe de gratuité pour les résidents de la communauté d'agglomération du Beauvaisis**

Les membres du conseil communautaire approuvent à **l'unanimité** l'instauration de la gratuité des emprunts de documents et de l'accès aux services en ligne des médiathèques du Beauvaisis pour les résidents de Beauvais et de la communauté d'agglomération du Beauvaisis à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

Les membres du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité** madame la présidente ou le vice-président délégué à signer tous les documents relatifs à ce dossier

### **13. École d'Art du Beauvaisis conventions de partenariat**

Les membres du conseil communautaire approuvent à **l'unanimité** les conventions de partenariat avec les Galeries Lafayette et Les Amis de l'École d'Art du Beauvaisis afin d'offrir au public des opportunités de rencontres enrichissantes

Les membres du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité** madame la présidente ou le vice-président délégué à signer les conventions.

### **14. École d'Art du Beauvaisis Tarifs 2014 /2015**

Les membres du conseil communautaire acceptent à **l'unanimité** les ajustement de la tarification de l'école d'art du Beauvaisis comme suit :

- ✓ en élargissant le tarif horaire stage enfants au public adolescents : 2,50 € communauté d'agglomération du Beauvaisis / 3,50 € hors communauté d'agglomération du Beauvaisis pour les stages exclusivement destinés aux publics de moins de 18 ans
- ✓ en permettant uniquement le remboursement en cas de déménagement hors du département ou pour maladie grave et pour un maximum de deux présences aux cours / ateliers (au lieu de quatre cours et ateliers auparavant) et de maintenir un forfait maximum de 30 € pour les frais de dossier.

### **15. École d'Art du Beauvaisis - Tarification forfaitaire sorties**

Les membres du conseil communautaire approuvent à **l'unanimité** la tarification forfaitaire des sorties de l'école d'art du Beauvaisis, pour la rentrée 2014 comme suit :

La Gratuité pour les étudiants de la classe préparatoire

- 5 € pour les usagers âgés de moins de 25 ans et les bénéficiaires des minimas sociaux, sur présentation d'un justificatif de moins de 3 mois,
- 10 € pour les adhérents de l'association « les amis de l'école d'art du Beauvaisis » sur présentation de la carte d'adhérent,
- 20 € pour les élèves de l'école d'art de plus de 25 ans,
- 25 € pour les personnes extérieures à l'école d'art du Beauvaisis.

### **16. Convention de partenariat - Pianoscope 2014**

Les membres du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité** la signature de la convention de partenariat culturel entre la ville de Beauvais et la communauté d'agglomération du Beauvaisis dans le cadre du festival Pianoscope 2014 à la Maladrerie Saint Lazare.

### **17. Demande de subvention auprès de la DRAC - Maladrerie Saint-Lazare**

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** madame la présidente ou le vice président à solliciter le concours financiers de l'État (DRAC de Picardie) aux taux le plus élevé au profit du conservatoire Eustache du Caurroy pour le fonctionnement général de l'établissement et pour l'organisation des épreuves du cycle spécialisé (DEM).

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** madame la présidente ou le vice président et à signer toutes les pièces relatives à ces dossiers.

### **18. Journées des plantes - Maladrerie Saint-Lazare**

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité** de fixer à 3 € le tarif d'entrée pour les journées des plantes organisées à la Maladrerie Saint-Lazare

Les recettes sont encaissées par la communauté d'agglomération du Beauvaisis. La gratuité est proposée pour les personnes de moins de 18 ans, les demandeurs d'emploi et bénéficiaires des minima sociaux, les étudiants.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** madame la présidente ou le vice président à signer toute convention de partenariat

### **19. Tarifs pour les adhérents théâtre - Maladrerie Saint-Lazare**

Les membres du conseil communautaire adoptent à l'**unanimité** le tarif réduit aux manifestations organisées par la Maladrerie pour les adhérents du Théâtre du Beauvaisis sur présentation d'un justificatif à compter de la date de la délibération.

### **20. Convention de partenariat - Malices & Merveilles 2014**

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** madame la présidente ainsi que le vice-président délégué à signer la convention du Festival Malices et Merveilles.

Cette convention entre la Ville de Beauvais et la communauté d'agglomération du Beauvaisis a pour objet de préciser les modalités d'accueil de la manifestation à la Maladrerie Saint-Lazare ainsi que les engagements des deux partenaires pour la co-réalisation de l'événement ; chaque partenaire faisant apport de son industrie, de ses connaissances et de son activité aux fins du festival.

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité** le tarif suivant pour l'occupation commerciale et privative du domaine public à la Maladrerie Saint Lazare, à savoir : 20 € par jour pour l'espace mis à disposition.

### **21. Grille tarifaire 2014/2015 conservatoire Eustache-du-Caurroy**

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité des suffrages exprimés** la grille tarifaire 2014/2015 du conservatoire Eustache du Caurroy.

## **22 Compte de gestion 2013 –Budget principal et budgets annexes**

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité des suffrages exprimé le compte de gestion 2013 du budget principal et des budgets annexes dressé par le trésorier principal.

Les membres du conseil communautaire décident à l'unanimité des suffrages exprimé sans réserve d'arrêter les comptes de l'exercice 2013 selon les résultats d'exécution du budget principal et des Budgets annexes.

## **23. Compte administratif 2013 - Budget Principal**

Les membres du conseil communautaire adoptent à l'unanimité des suffrages exprimés le compte administratif 2013 du budget principal dont les montants sont arrêtés comme suit :

### **Fonctionnement**

Dépenses		Recettes	
Résultat reporté N-1	- €	Résultat reporté N-1	5 306 862.88 €
Dépenses de l'exercice	58 098 153.53 €	Recettes de l'exercice	60 151 234.23 €
Total :	58 098 153.53 €	Total :	65 458 097.11 €
<b>résultat (excédent)</b>	<b>- €</b>		<b>7 359 943.58 €</b>

### **Investissement**

Dépenses		Recettes	
Solde d'investissement N-1	1 654 325.31 €	Solde d'investissement N-1	
Dépenses de l'exercice	19 085 850.08 €	Recettes de l'exercice	12 637 875.02 €
Total :	20 740 175.39 €	Total :	12 637 875.02 €
<b>résultat (déficit)</b>	<b>8 102 300.37 €</b>		

Le résultat cumulé est de : + 1 439 151.92 (Résultat de l'exécution + solde des restes à réaliser)

## **24. Compte administratif 2013 - budget assainissement**

Les membres du conseil communautaire adoptent à l'unanimité des suffrages exprimés le compte administratif 2013 du budget assainissement dont les montants sont arrêtés comme suit :

### **Fonctionnement**

Dépenses		Recettes	
Résultat reporté N-1		Résultat reporté N-1	- €
Dépenses de l'exercice	5 849 805.73 €	Recettes de l'exercice	6 735 746.29 €
Total :	5 849 805.73 €	Total :	6 735 746.29 €
<b>résultat (excédent)</b>			<b>885 940.56 €</b>

### **Investissement**

Dépenses		Recettes	
Solde d'investissement N-1	62 165.76 €	Solde d'investissement N-1	-
Dépenses de l'exercice	10 878 764.10 €	Recettes de l'exercice	10 320 688.18 €
Total :	10 940 929.86 €	Total :	10 320 688.18 €
<b>résultat (déficit)</b>	<b>620 241.68 €</b>		

Le résultat cumulé est de : + 591 294.51 € (résultat de l'exécution + solde des restes à réaliser)

## **25.Compte administratif 2013 - Budget service public d'assainissement non collectif (SPANC)**

Les membres du conseil communautaire adoptent à l'unanimité des suffrages exprimés le compte administratif 2013 du budget annexe service public d'assainissement non collectif (SPANC) dont les montants sont arrêtés comme suit :

### **Fonctionnement**

Dépenses		Recettes	
Résultat reporté N-1	42 832.97 €	Résultat reporté N-1	
Dépenses de l'exercice	45 438.47 €	Recettes de l'exercice	31 636.27 €
Total :	88 271.44 €	Total :	31 636.27 €
<b>résultat (déficit)</b>	<b>56 635.17 €</b>		

### **Investissement**

Dépenses		Recettes	
Solde d'investissement N-1	73 444.82 €	Solde d'investissement N-1	- €
Dépenses de l'exercice	162 900.47 €	Recettes de l'exercice	62 888.07 €
Total :	236 345.29 €	Total :	62 888.07 €
<b>résultat (déficit)</b>	<b>173 457.22 €</b>		- €

D'où un résultat d'exécution au 31/12/2013 de : - 230.092,39 €

## **26. Compte administratif 2013 - budget transports**

Les membres du conseil communautaire adoptent à l'unanimité des suffrages exprimés le compte administratif 2013 du budget annexe transports dont les montants sont arrêtés comme suit :

### **Fonctionnement**

Dépenses		Recettes	
Résultat reporté N-1	237 417.80 €	Résultat reporté N-1	- €
Dépenses de l'exercice	7 452 735.13 €	Recettes de l'exercice	8 002 956.56 €
Total :	7 690 152.93 €	Total :	8 002 956.56 €
<b>résultat (excédent)</b>			<b>312 803.63 €</b>

### **Investissement**

Dépenses		Recettes	
Solde d'investissement N-1		Solde d'investissement N-1	270 313.37 €
Dépenses de l'exercice	1 253 203.52 €	Recettes de l'exercice	935 879.74 €
Total :	1 253 203.52 €	Total :	1 206 193.11 €
<b>résultat (excédent)</b>	<b>47 010.41 €</b>		

Le résultat cumulé est de : + 299,405,963 €(résultat de l'exécution + solde des restes à réaliser)

## **27. Compte administratif 2013 - Budget annexe station gaz naturel pour véhicule (GNV)**

Les membres du conseil communautaire adoptent à l'unanimité des suffrages exprimés le compte administratif 2013 du budget annexe station gaz naturel pour véhicule dont les montants sont arrêtés comme suit :

### **Fonctionnement**

Dépenses		Recettes	
Résultat reporté N-1	28 772.75	Résultat reporté N-1	
Dépenses de l'exercice	393 431.93 €	Recettes de l'exercice	523 392.34 €
Total :	422 204.68 €	Total :	523 392.34 €
<b>résultat (déficit)</b>			<b>101 187.66 €</b>

### **Investissement**

Dépenses		Recettes	
Solde d'investissement N-1	- €	Solde d'investissement N-1	9 110.02 €
Dépenses de l'exercice	41 590.66 €	Recettes de l'exercice	34 718.00 €
Total :	41 590.66 €	Total :	43 828.02 €
<b>résultat</b>			<b>2 237.36 €</b>

D'où un résultat d'exécution au 31/12/2013 de : + 103 425.02 €

## **28 Compte administratif 2013 - Budget annexe zone du Haut Villé**

Les membres du conseil communautaire adoptent à l'unanimité des suffrages exprimés le compte administratif 2013 du budget annexe Zone du Haut Villé dont les montants sont arrêtés comme suit :

### **Fonctionnement**

Dépenses		Recettes	
Résultat reporté N-1	- €	Résultat reporté N-1	- €
Dépenses de l'exercice	9 503 279.19 €	Recettes de l'exercice	9 503 279.19 €
Total :	9 503 279.19 €	Total :	9 503 279.19 €
<b>résultat</b>	<b>- €</b>		<b>- €</b>

### **Investissement**

Dépenses		Recettes	
Solde d'investissement N-1	175 149.43 €	Solde d'investissement N-1	977 732.27 €
Dépenses de l'exercice	9 146 895.89 €	Recettes de l'exercice	8 780 236.99 €
Total :	9 322 045.32 €	Total :	9 757 969.26 €
<b>résultat (excédent)</b>	<b>435 923.94 €</b>		

D'où un résultat d'exécution au 31/12/2013 de : - 435.923,94 €



### **29 Compte administratif 2013 - Budget annexe zone d'activités de Pinçonlieu**

Les membres du conseil communautaire adoptent à l'unanimité des suffrages exprimés le compte administratif 2013 du budget annexe zone d'activité de Pinçonlieu dont les montants sont arrêtés comme suit :

#### **Fonctionnement**

Dépenses		Recettes	
Résultat reporté N-1	- €	Résultat reporté N-1	- €
Dépenses de l'exercice	1 390 211.02 €	Recettes de l'exercice	1 390 211.02 €
Total :	1 390 211.02 €	Total :	1 390 211.02 €
<b>résultat</b>	<b>- €</b>		<b>- €</b>

#### **Investissement**

Dépenses		Recettes	
Solde d'investissement N-1	603 416.19 €	Solde d'investissement N-1	
Dépenses de l'exercice	1 003 423.16 €	Recettes de l'exercice	1 351 678.70 €
Total :	1 606 839.35 €	Total :	1 351 678.70 €
<b>résultat (déficit)</b>	<b>255 160.65 €</b>		

D'où un résultat d'exécution au 31/12/2013 de : - 255 160.65 €

### **30. Compte administratif 2013 - Budget zone d'activités environnementale (ZAE)**

Les membres du conseil communautaire adoptent à l'unanimité des suffrages exprimés le compte administratif 2013 du budget annexe pépinière et hôtel d'entreprises dont les montants sont arrêtés comme suit : **Fonctionnement**

Dépenses		Recettes	
Résultat reporté N-1	- €	Résultat reporté N-1	- €
Dépenses de l'exercice	- €	Recettes de l'exercice	- €
Total :	- €	Total :	- €
<b>résultat</b>	<b>- €</b>		<b>- €</b>

#### **Investissement**

Dépenses		Recettes	
Solde d'investissement N-1	- €	Solde d'investissement N-1	- €
Dépenses de l'exercice	- €	Recettes de l'exercice	- €
Total :	- €	Total :	- €
<b>résultat (déficit)</b>	<b>- €</b>		<b>- €</b>

D'où un résultat d'exécution au 31/12/2013 de : 0 €

### **31. Compte Administratif 2013 – Budget annexe Zone de Beauvais-Tillé**

Les membres du conseil communautaire adoptent à l'unanimité des suffrages exprimés le compte administratif 2013 du budget annexe zone de Beauvais Tillé dont les montants sont arrêtés comme suit : **Fonctionnement**

Dépenses		Recettes	
Résultat reporté N-1	- €	Résultat reporté N-1	- €
Dépenses de l'exercice	3 410 659.99 €	Recettes de l'exercice	3 410 659.99 €
Total :	3 410 659.99 €	Total :	3 410 659.99 €
<b>résultat</b>	<b>- €</b>		<b>- €</b>

#### **Investissement**

Dépenses		Recettes	
Solde d'investissement N-1	3 368 485.01 €	Solde d'investissement N-1	-
Dépenses de l'exercice	3 410 515.46 €	Recettes de l'exercice	8 868 629.54 €
Total :	6 779 000.47 €	Total :	8 868 629.54 €
<b>résultat (déficit)</b>	<b>2 089 629.07 €</b>		<b>- € €</b>

D'où un résultat d'exécution au 31/12/2013 de :+ 2 089 629.07 €

### **32. Compte administratif 2013 : budget annexe zone d'activités technologiques**

Les membres du conseil communautaire adoptent à l'unanimité des suffrages exprimés le compte administratif 2013 du budget annexe zone d'activités technologiques dont les montants sont arrêtés comme suit :

#### **Fonctionnement**

Dépenses		Recettes	
Résultat reporté N-1	- €	Résultat reporté N-1	- €
Dépenses de l'exercice	748 815.81 €	Recettes de l'exercice	748 815.81 €
Total :	748 815.81 €	Total :	748 815.81 €
<b>résultat</b>	<b>- €</b>		<b>- €</b>

#### **Investissement**

Dépenses		Recettes	
Solde d'investissement N-1	710 376.60 €	Solde d'investissement N-1	- €
Dépenses de l'exercice	748 815.81 €	Recettes de l'exercice	710 376.60 €
Total :	1 459 192.41 €	Total :	710 376.60 €
<b>résultat (déficit)</b>	<b>748 815.81 €</b>		<b>- €</b>

D'où un résultat d'exécution au 31/12/2013 de : - 748 815.81 €

### **33. Compte administratif 2013 : budget annexe zone Saint Mathurin**

Les membres du conseil communautaire adoptent à l'unanimité des suffrages exprimés le compte administratif 2013 du budget annexe zone Saint Mathurin dont les montants sont arrêtés comme suit :

#### **Fonctionnement**

Dépenses		Recettes	
Résultat reporté N-1	- €	Résultat reporté N-1	- €
Dépenses de l'exercice	15 888.36 €	Recettes de l'exercice	15 888.36 €
Total :	15 888.36 €	Total :	15 888.36 €
<b>résultat</b>	<b>- €</b>		<b>- €</b>

#### **Investissement**

Dépenses		Recettes	
Solde d'investissement N-1	- €	Solde d'investissement N-1	-
Dépenses de l'exercice	15 888.36 €	Recettes de l'exercice	- €
Total :	15 888.36 €	Total :	- €
<b>résultat</b>	<b>15 888.36 €</b>		<b>- €</b>

D'où un résultat d'exécution au 31/12/2013 de :- 15 888.36

### **34 Compte administratif 2013 - Budget annexe pépinière et hôtel d'entreprises**

Les membres du conseil communautaire adoptent à l'unanimité des suffrages exprimés le compte administratif 2013 du budget annexe pépinière et hôtel d'entreprises dont les montants sont arrêtés comme suit :

#### **Fonctionnement**

Dépenses		Recettes	
Résultat reporté N-1	- €	Résultat reporté N-1	- €
Dépenses de l'exercice	219 780.36 €	Recettes de l'exercice	272 960.28 €
Total :	219 780.36 €	Total :	272 960.28 €
<b>résultat (excédent)</b>	<b>- €</b>		<b>53 179.92 €</b>

#### **Investissement**

Dépenses		Recettes	
Solde d'investissement N-1	34 670.56 €	Solde d'investissement N-1	- €
Dépenses de l'exercice	225 269.72 €	Recettes de l'exercice	264 299.02 €
Total :	259 940.28 €	Total :	264 299.02 €
<b>résultat (déficit)</b>			<b>4 358.74 €</b>

Le résultat cumulé est de : +49 997.22 € (résultat de l'exécution + solde des restes à réaliser)

### **35 Affectation du résultat 2013 – Budget Principal**

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité des suffrages exprimés l'affectation du résultat 2013 excédentaire de la section de fonctionnement du budget principal de la façon suivante :

**5.920.791,66 €** au compte 1068 « **Excédents de fonctionnement capitalisés** » au titre de la couverture de besoin de financement de la section d'investissement,

**1.439.151,92** au compte 002 « **Résultat de fonctionnement reporté** ».

### **36. Affectation du résultat 2013 – Budget Assainissement**

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité des suffrages exprimés l'affectation du résultat 2013 excédentaire de la section de fonctionnement du Budget assainissement de la façon suivante :

**294.646,05 €** au compte 1068 « **Excédents de fonctionnement capitalisés** » au titre de la couverture de besoin de financement de la section d'investissement,

**591.294,51 €** au compte 002 « **Résultat de fonctionnement reporté** ».

### **37 Affectation du résultat 2013 – Budget Transports**

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité des suffrages exprimés l'affectation du résultat 2013 excédentaire de la section de fonctionnement du Budget transports de la façon suivante :

**13.397,67 €** au compte 1068 « **Excédents de fonctionnement capitalisés** » au titre de la couverture de besoin de financement de la section d'investissement,

**299.405,96 €** au compte 002 « **Résultat de fonctionnement reporté** ».

### **38. Affectation du résultat 2013 – Budget annexe Pépinière et Hôtel d'Entreprises**

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité des suffrages exprimés l'affectation du résultat 2013 excédentaire de la section de fonctionnement du Budget annexe Pépinière et Hôtel d'entreprises de la façon suivante :

**3.182,70 €** au compte 1068 « **Excédents de fonctionnement capitalisés** » au titre de la couverture de besoin de financement de la section d'investissement.

**49.997,22 €** au compte 002 « **Résultat de fonctionnement reporté** »

### **39. Bilan des acquisitions et cessions immobilières engagées en 2013 par la communauté d'agglomération du Beauvaisis**

Les membres du conseil communautaire ont pris acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières engagées en 2013 par la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

### **40.Compte-rendu des travaux de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) de l'année 2013**

Les membres du conseil communautaire ont pris acte du compte-rendu des travaux de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) de l'année 2013.

### **41. Additif procès-verbal contradictoire transfert des éléments d'actif et de passif d'assainissement de la commune d'Auneuil**

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité madame la présidente ou le vice-président délégué à signer l'additif au procès-verbal contradictoire de transfert des éléments d'actif et de passif d'assainissement de la commune d'Auneuil de 2007.

#### **42. Abrogation du cahier des charges de lotissement « rue du pont Laverdure » à Beauvais**

Les membres du conseil communautaire acceptent à **l'unanimité** d'abroger le cahier des charges du lotissement « Le Bars, Sable et compagnie » grevant les parcelles cadastrées section Q n° 983 et 986,

Les membres du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité** madame la présidente ou le vice-président délégué à effectuer toute démarche en vue de l'abrogation du cahier des charges

#### **43. Indemnisation des dégâts aux cultures suite aux sondages de sols réalisés dans le périmètre d'étude de la ZAC Saint-Mathurin**

Les membres du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité** madame la présidente ou le vice-président délégué à indemniser monsieur Christian FOURDRAINE, exploitant des parcelles cadastrées section ZC n°291 et 307 à Allonne, pour une somme totale de 4 597,82 € au titre des dégâts faits aux sols et aux cultures suite aux sondages géotechniques ;

Les membres du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité** madame la présidente ou le vice-président délégué à signer toutes pièces, autorisations et actes administratifs et à engager les crédits nécessaires à cette opération.

#### **44. Protocole partenarial en vue de l'émergence d'un projet commun de pôle d'échange multimodal dans le cadre d'un projet d'écoquartier "Beauvais-vallée du Thérain**

Les membres du conseil communautaire acceptent à **l'unanimité** de valider le protocole partenarial qui visent en particulier à :

- se donner les moyens de réétudier l'organisation et les interactions entre les 3 pôles de transports en commun : gare ferroviaire, gare routière interurbaine, la gare routière urbaine
- réfléchir aux moyens d'améliorer et de sécuriser les franchissements entre les parties nord et sud de la gare ferroviaire (création d'un franchissement)
- améliorer des liaisons en transports collectifs entre l'aéroport de Beauvais-Tillé et la gare de Beauvais
- contribuer à conforter et renforcer les liaisons ferroviaires, notamment en direction de Paris et Creil
- et in fine, mettre en cohérence ces projets dans le but de conduire un projet de développement urbain, ferroviaire et de transport durable et partagé.

Les membres du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité** madame la présidente ou le vice-président délégué à signer toute pièce relative à ce dossier.

#### **45. Programme de travaux d'assainissement pluvial 2014**

Les membres du conseil communautaire approuvent à **l'unanimité** le programme de travaux d'assainissement pluvial pour l'année 2014, pour un montant estimatif de 198.016 € TTC, selon le recensement des besoins engagés avec les maires des différentes communes.

#### **46. Acquisition de l'emprise foncière de la station d'épuration d'Auteuil**

Les membres du conseil communautaire approuvent à **l'unanimité** l'acquisition de la parcelle cadastrée section ZE n°7 à Auteuil, d'une surface de 4400 m<sup>2</sup>, au prix de 4 400,00 euros.

Les membres du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité** madame la présidente ou le vice-président délégué à signer les actes notariés ou administratifs et à régler les frais, droits et honoraires liés à cette opération foncière.

#### **47. Construction de la station d'épuration d'Auteuil : constitution du jury de concours**

Les membres du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité** madame la présidente ou le vice-président délégué à lancer la consultation selon la procédure de conception réalisation de la station d'épuration d'Auteuil, à signer le marché avec la ou les entreprises retenues et tout acte y afférant.

Les membres du conseil communautaire acceptent à **l'unanimité** la composition du jury constitué des membres de la commission d'appel d'offres et de trois maîtres d'œuvre compétents au regard de l'ouvrage à réaliser.

Les membres du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité** madame la présidente ou le vice-président délégué à déposer le permis de construire.

Les membres du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité** madame la présidente ou le vice-président délégué à solliciter toutes les subventions aux taux les plus élevés auprès de l'agence de l'eau Seine-Normandie.

Les membres du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité** madame la présidente ou le vice-président délégué à solliciter l'autorisation de commencer les travaux avant l'octroi des arrêtés de subventions.

Les membres du conseil communautaire approuvent à **l'unanimité** madame la présidente ou le vice-président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

#### **48. Acquisition de l'emprise foncière de terrains de postes de refoulement sur la commune d'Auteuil**

Les membres du conseil communautaire approuvent à **l'unanimité** l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section ZO n°1 de madame Micheline MORELLE au prix de 0,50 €/m<sup>2</sup> assortie d'une indemnité de 150,00 €.

Les membres du conseil communautaire approuvent à **l'unanimité** l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section ZN n°98 de monsieur et madame Michel COUTURIER au prix de 0,50 €/m<sup>2</sup> assortie d'une indemnité de 150,00 €.

Les membres du conseil communautaire approuvent à **l'unanimité** l'acquisition de la parcelle cadastrée section A n°1 de madame Renée CARON au prix de 0,50 €/m<sup>2</sup> assortie d'une indemnité de 150,00 €.

Les membres du conseil communautaire approuvent à **l'unanimité** l'acquisition de la parcelle cadastrée section A n°606 de la commune d'Auteuil à l'euro symbolique.

Les membres du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité** madame la présidente ou le vice-président délégué à signer les actes notariés ou administratifs et à régler les frais, droits et honoraires liés à ces opérations foncières.

**49. Demande de subvention pour des travaux d'assainissement collectif sur les communes d'Auteuil et de Berneuil en Bray**

Les membres du conseil communautaire approuvent à **l'unanimité** les travaux de création de réseaux d'assainissement sur le bourg d'Auteuil, le secteur de Saint-Quentin d'Auteuil et le bourg de Berneuil en Bray ;

Les membres du conseil communautaire approuvent à **l'unanimité** les travaux de construction de la station d'épuration d'Auteuil ;

Les membres du conseil communautaire acceptent à **l'unanimité** de réaliser ces travaux suivant les principes de la charte pour la qualité des réseaux d'assainissement Aisne- Ardennes-Oise ;

Les membres du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité** madame la présidente ou le vice-président délégué à solliciter les aides financières au taux le plus élevé auprès de l'agence de l'eau Seine-Normandie pour la réalisation de l'ensemble de ces

**50. Demande de subvention - travaux d'amélioration sur deux dispositifs de pompage des eaux usées à Rochy Condé et Milly sur Thérain**

Les membres du conseil communautaire approuvent à **l'unanimité** les travaux d'amélioration sur deux dispositifs de pompage des eaux usées à Rochy Condé et Milly sur Thérain;

Les membres du conseil communautaire acceptent à **l'unanimité** de réaliser ces travaux suivant les principes de la charte pour la qualité des réseaux d'assainissement Aisne- Ardennes-Oise ;

Les membres du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité** madame la présidente ou le vice-président délégué à solliciter les aides financières au taux le plus élevé auprès de l'agence de l'eau Seine-Normandie pour la réalisation de l'ensemble de ces travaux.

**51. Demande de subvention pour des travaux d'assainissement collectif rue Jean de Lignières à Beauvais**

Les membres du conseil communautaire approuvent à **l'unanimité** les travaux de mise en place de l'assainissement collectif des eaux usées rue Jean de Lignières à Beauvais ;

Les membres du conseil communautaire acceptent à **l'unanimité** de réaliser ces travaux suivant les principes de la charte pour la qualité des réseaux d'assainissement Aisne- Ardennes-Oise ;

Les membres du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité** madame la présidente ou le vice-président délégué à solliciter les aides financières au taux le plus élevé auprès de l'agence de l'eau Seine-Normandie pour la réalisation de l'ensemble de ces travaux.

**52. Demande de subvention pour des travaux de restructuration des réseaux d'eaux usées des quartiers Ouest de Beauvais**

Les membres du conseil communautaire approuvent à **l'unanimité** les travaux de renforcement et de restructuration du réseau de collecte des eaux usées du quartier de Saint Just des Marais et Saint Quentin à Beauvais ;

Les membres du conseil communautaire acceptent à **l'unanimité** de réaliser ces travaux suivant les principes de la charte pour la qualité des réseaux d'assainissement Aisne- Ardennes-Oise ;

Les membres du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité** madame la présidente ou le vice-président délégué à solliciter les aides financières au taux le plus élevé auprès de l'agence de l'eau Seine-Normandie pour la réalisation de l'ensemble de ces travaux.

**53. Modification de la délibération n° 2013-584 - cession de terrain sur le PAE du Haut Villé au profit de A à Z Performance**

Les membres du conseil communautaire acceptent à **l'unanimité** d'abroger la cession de terrain sur le PAE du Haut Villé au profit de A à Z Performance autorisée par délibération du 13 décembre 2013,

Les membres du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité** madame la présidente ou le vice-président délégué à signer une promesse de vente puis l'acte de vente au profit de la société A à Z Performance d'une parcelle d'environ 5400 m<sup>2</sup> au prix de 28 € HT/m<sup>2</sup>, soit un prix total de 151 200€ HT,

Les membres du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité** la société A à Z Performance ou tout autre intervenant mandaté dans le cadre du projet, à pénétrer sur le terrain pour mener à bien les études préalables,

Les membres du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité** le démarrage des travaux,

Les membres du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité** madame la présidente ainsi que le vice-président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

**54. Cession d'un terrain à la société Leroy Merlin sur le PAE du Haut Villé - Modification des délais**

Les membres du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité** la prolongation des délais jusqu'au 20 mars 2016, au profit de la société Leroy Merlin sur le PAE du Haut Villé

Les membres du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité** madame la présidente ou le vice-président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

**55. Réévaluation du prix de cession des terrains sur le PAE du Haut Villé, hors zonage commercial**

Les membres du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité** le prix de vente de cession de terrain à 32 € HT/m<sup>2</sup>, sur le PAE du Haut Villé, hors zonage commercial.

Les membres du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité** madame la présidente ou le vice-président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.



#### **56. Subventions attribuées aux associations d'étudiants dans le cadre du Plan Dynamique Sup'**

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** de réserver une enveloppe budgétaire de 5000 € pour l'année 2014 aux associations d'étudiants des établissements d'enseignement post-bac de la communauté d'agglomération du Beauvaisis (hormis LaSalle et ITII), répartie entre les meilleurs projets, et qui feront l'objet d'une délibération ultérieure suite à la réunion du jury.

Les membres du conseil communautaire valident à l'**unanimité** du règlement de l'appel à projets étudiants 2014

Les membres du conseil communautaire désignent à l'**unanimité** messieurs Charles LOCQUET, Olivier TABOUREUX, Dominique DEVILLERS, constituant le jury de l'appel à projets étudiants.

#### **57. Délégation de compétence au conseil général pour le transport des personnes majeures handicapées**

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité** le principe de délégation au conseil général de la compétence pour le transport spécialisé de personnes invalides ;

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** madame la présidente ou le vice-président délégué à signer la convention correspondante.

#### **58. Acquisition de bus urbains - demande de subvention auprès des partenaires institutionnels (année 2014)**

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** madame la présidente ou le vice-président délégué à solliciter une subvention auprès des partenaires institutionnels et notamment auprès du SMTCO, de la Région Picardie et de l'ADEME, pour l'acquisition de bus urbains.

#### **59. Pérennisation des renforts de services de transports urbains - demande de subvention auprès des partenaires institutionnels (année 2014)**

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** madame la présidente ou le vice-président délégué à solliciter une subvention auprès des partenaires institutionnels, et notamment auprès du syndicat mixte des transports collectifs de l'Oise (SMTCO), pour le fonctionnement des services de transports urbains .

#### **60. Mise en place du service de transport à la demande (TAD) sur le territoire de l'agglomération du Beauvaisis - demande de subvention aux partenaires institutionnels (année 2014)**

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** madame la présidente ou le vice-président délégué à solliciter les subventions correspondantes pour la mise en place du service de transport à la demande (TAD) sur le territoire de l'agglomération du Beauvaisis

**61. Avenant n°1 à la convention passée entre l'association BeauVélo et la communauté d'agglomération du Beauvaisis - demande de subvention auprès des partenaires institutionnels (année 2014)**

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité l'avenant n°1 à la convention passée entre l'association BeauVélo et la communauté d'agglomération du Beauvaisis afin de prendre en compte l'extension des locaux attribués à l'association BeauVélo.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité madame la présidente ou le vice-président délégué à signer l'avenant n°1 à la convention intervenant entre l'association BeauVélo et la communauté d'agglomération,

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité madame la présidente ou le vice-président délégué à solliciter une subvention auprès des partenaires institutionnels, et notamment auprès du syndicat mixte des transports collectifs de l'Oise (SMTCO), pour la pérennisation de cette opération de mise à disposition de vélos.

**62. Mise en réforme de quatre autobus du réseau de transports urbains**

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité la mise en réforme du réseau des transports urbains, de quatre autobus.

**63. Inscription sur la liste des associations exonérées du versement transport**

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité l'inscription des associations Pouponnière Sociale « Arc-en-Ciel », IME « Les Pastels », SESSAD « Les Crayons de Couleur, sur la liste des associations exonérées de versement transport.

**64. Bureau du Logement 2014 - Examen de dossiers de demandes de subventions**

Les membres du conseil communautaire accordent à l'unanimité le versement de subventions au 29 demandes déposées au titre du fonds travaux d'amélioration du confort pour un montant de 56.702,00 €.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité madame la présidente ou le vice-président délégué à notifier l'octroi des subventions aux bénéficiaires.

**65. Aides publiques à la pierre - Programmation 2014**

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité la programmation prévisionnelle de logements pour l'année 2014,

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité madame la présidente ou le vice-président délégué à prendre toute décision d'attribution de subventions « aides à la pierre » relative au programme prévisionnel de l'année 2014,

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité madame la présidente ou le vice-président délégué à prendre toute décision d'attribution de subventions complémentaires proposées par l'agglomération du Beauvaisis relative au programme prévisionnel de l'année 2014,

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité madame la présidente le vice-président délégué à signer de manière générale toutes les pièces relatives à l'exécution de ce dossier et à l'exercice de la délégation de compétence.

## **66. Renouveau des membres du comité de direction de l'office de tourisme de l'agglomération de Beauvais**

Les membres du conseil communautaire approuvent à **l'unanimité** la composition du comité de direction de l'office de tourisme

Les membres du conseil communautaire désignent à **la majorité** mesdames Caroline CAYEUX, Fatima ABLA, Ghislaine CAPGRAS, Cécile PARAGE et messieurs Bruno OGUEZ, Jacques DORIDAM, Dominique DEVILLERS, Laurent LEFEVRE, Gérard HEDIN, Edmond BAILLY, Christian SADOWSKI, en qualité de représentants titulaires au sein du collège de l'office de tourisme et en qualité de représentants suppléants monsieur Jean-Luc BOURGEOIS et madame Martine DELAPLACE.

## **67. Subventions aux manifestations reconnues d'intérêt communautaire pour 2014**

Les membres du conseil communautaire acceptent à **l'unanimité** d'instaurer un taux de participation de la communauté d'agglomération du Beauvaisis à hauteur de 13,4 % du budget prévisionnel de l'événement, pour l'année 2014 pour les 5 manifestations suivantes :

- les fêtes Jeanne Hachette, les 27, 28 et 29 juin ;
- l'omelette Géante d'Herchies, le 14 juin,
- le marché de Noël de Saint-Martin-le-Nœud les 13 et 14 décembre ;
- la fête du cidre de Milly-sur-Thérain, les 4 et 5 octobre ;
- la Fête de l'eau de Troissereux, le 6 juillet.

Les membres du conseil communautaire acceptent à **l'unanimité** l'attribution de subvention aux comités des fêtes et associations porteurs des cinq manifestations reconnues d'intérêt communautaire au titre du financement partiel de ces dites manifestations comme suit :

- les fêtes Jeanne Hachette : 16.884,00 €
- l'omelette Géante d'Herchies, : 1.983,20 €
- le marché de Noël de Saint-Martin-le-Nœud : 6.000,00 €
- la fête du cidre de Milly-sur-Thérain : 4.080,30 €
- la Fête de l'eau de Troissereux : 1.025,10 €

Les membres du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité** madame la présidente ou le vice président délégué à signer les conventions d'attribution de subventions.

**68. Convention relative au contrat de dépôt-vente pour le carnet de voyage Le Petit Futé «Beauvais»**

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité** la convention relative au contrat de dépôt-vente pour le carnet de voyage Le Petit Futé «Beauvais»

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité** la commission de 30% reversée au dépositaire par ouvrage vendu ;

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** madame la présidente ainsi que le vice-président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**La séance est levée à 21h50**

**Fait à Beauvais le 2 juin 2014**

**Pour Extrait Conforme,**

**Caroline CAYEUX**

**Présidente de la communauté  
d'agglomération du Beauvaisis**